



# PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 septembre 2017

Préalablement à la tenue du conseil communautaire, M. Jean-Michel Combet accueille M. Jean-Marc Bassaget, Sous-Préfet de Saint Julien en Genevois, en vue d'un dialogue avec les élus sur les problématiques en cours.

M. le Sous-Préfet remercie les élus de leur hospitalité et indique qu'il a déjà eu l'occasion de rencontrer quelques maires du territoire. Il fait part de son intérêt pour ces rencontres de terrain qui lui permettent de mieux connaître les territoires, de comprendre leurs projets et leurs attentes.

Il propose d'aborder 3 dossiers qui touchent directement l'actualité des collectivités à savoir, les dotations, la réforme fiscale concernant la taxe d'habitation et les contrats aidés.

Après avoir rappelé l'implication des collectivités territoriales dans le plan de redressement des comptes publics initié par le précédent gouvernement, il est indiqué que les prochaines mesures sont en débat et qu'il convient d'attendre le vote de la loi de finances et les décrets d'application pour en connaître précisément les modalités. A ce stade, il n'est donc pas en mesure d'apporter des commentaires sur des décisions qui ne sont pas encore prises.

Sur les différentes mesures, il est prêt à faire remonter les critiques des élus locaux.

M. Xavier Brand s'interroge sur l'avenir des petites communes qu'il estime menacé. M. le Sous-Préfet qui se dit très attaché au milieu rural indique que la France compte un nombre très important de communes, la plupart de petite taille, souvent confrontées à un manque de moyens. Aujourd'hui, aucun seuil minimal n'est fixé pour les communes. Dans notre région, la réflexion est biaisée du fait des fonds frontaliers mais il convient que les élus s'emparent de ces sujets pour définir leur organisation et leurs modalités de coopération.

Il indique que la réforme territoriale symbolisée notamment par la création de grandes régions et des intercommunalités plus vastes et dotées de compétences accrues, ainsi que la création de communes nouvelles, ont enclenché un processus dont les résultats devront être mesurés.

M. Daniel Bouchet évoque le mode de gouvernance à l'échelon intercommunal, caractérisé le plus souvent par un tropisme communal, lui-même lié au mode de désignation des élus communautaires. M. le Sous-Préfet précise que le gouvernement ne devrait pas remettre en cause la réforme territoriale, qui doit être assimilée ; il suggère que ces questions doivent être posées en amont et que les élus instaurent, entre eux, un dialogue avant les échéances électorales, par exemple sous forme d'un argumentaire des spécificités communales.

M. Xavier Brand estime que le débat n'aura pas lieu s'il n'est pas imposé, spécifiquement dans un territoire riche comme la Haute-Savoie.

M. Guy Demolis considère que la fusion n'est pas justifiée, arguant que notre intercommunalité est une opportunité en raison de ses nombreuses compétences. Il dénonce les fusions de communes sans légitimité du suffrage universel et prédit des déceptions.

M. Jean-Marc Bouchet, partisan de la mutualisation, souscrit à cette vision et relate une récente conversation avec un représentant officiel grec qui trouvait des analogies avec la situation qu'a connu son pays il y a une quinzaine d'années.

M. le Sous-Préfet souhaite aborder la question des Médiévales en soulignant le succès populaire de celle-ci et les mesures inhérentes à l'ordre public et à la sécurité auxquelles elles doivent se conformer. Il indique que la préparation de l'édition 2018 donnera lieu à une série de réunions avec l'ensemble des protagonistes afin d'anticiper toutes les difficultés potentielles. Il considère la communauté de communes, compétente en matière de tourisme, doit s'impliquer dans cette manifestation d'un rayonnement significatif pour le territoire, et génératrice de retombées économiques. A cet égard, il attend qu'un débat ait lieu au sein de l'intercommunalité sur les mesures qu'elle entend prendre pour accompagner l'organisation de cette manifestation.

M. Vincent Humbert souhaite que la réflexion ne soit pas polarisée par des questions d'invidus, et singulièrement sur la sienne. Après avoir cité les chiffres de fréquentation et d'emploi induit, il souligne la reconnaissance de la région qui vient de décerner un prix au Petit Pays et appelle la CCPC à se donner les moyens de soutenir cette politique en faveur du développement touristique.

M. le président remercie M. le Sous-Préfet pour ces échanges qui pour sa part, réitère son désir de visiter d'autres communes de la CCPC dans les prochains mois.

§§§

Le mardi 19 septembre 2017 à 19 heures, le conseil communautaire, suite à la convocation de M. le Président en date du 13 septembre 2017, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, sous la présidence de M. Jean-Michel COMBET, Président.

#### APPEL NOMINAL

##### Présents :

Commune d'Allonzier la Caille  
M. Gilles PECCI, Mme Corinne GARCONNET

Commune d'Andilly  
M. Gérard LACROIX (Suppléant)

Commune de Cercier  
M. Jean-Michel COMBET

Commune de Copponex  
Mme Catherine BEYHURST

Commune de Cruseilles  
M. Daniel BOUCHET, Mme Brigitte CARLIOZ, M. Bernard DESBIOLLES,  
M. Louis JACQUEMOUD, Mme Catherine CHALLANDE, M. Frank GIBONI, M. Christian BUNZ

Commune de Cuvat  
Mme Marcelle BUFFARD

Commune le Sappey  
Mme Laura VIRET

Commune de Saint Blaise  
M. André VESIN

Commune de Villy le Bouveret  
M. Jean-Marc BOUCHET

Commune de Menthonnex en Bornes  
M. Guy DEMOLIS, M. Bernard SAILLANT

Commune de Villy le Pelloux  
Mme Charlotte BOETTNER

Procurations :

M. Georges Noël NICOLAS, Commune d'Allonzier la Caille  
Mme Dorine PEREZ, commune de Cruseilles  
M. Dominique BATONNET Commune de Cuvat  
M. Jean-François VERNON, Commune de Villy le Pelloux  
M. Xavier BRAND, Commune de Vovray en Bornes

Absents excusés :

M. Jean-Louis FELFLI, M. Christophe BOYER, Commune de Cernex  
M. Louis-Jean REVILLARD, Commune de Cruseilles

Absents :

M. François RICHER, Commune de Copponex  
M. Michel de REYDET, Commune d'Allonzier la Caille

Présents : 24

&&&

M. le président souhaite la bienvenue aux délégués et soumet le procès-verbal de la séance du 11 juillet 2017 à approbation.

Les conseillers communautaires présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire au sein du conseil. M. le président propose aux membres du conseil de désigner le secrétaire par ordre alphabétique des délégués ; Mme Corinne GARCONNET a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

M. le Président remercie Mme Dominique Alvin, M. Pierre Gal, Mme Christine Megevand pour leur présence et excuse M. Julian Martinez.

**ADMINISTRATION GENERALE**

1. PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE ANNEE 2016, **VOTEE A L'UNANIMITE**

M. le Président rappelle que la collectivité doit adresser chaque année avant le 30 septembre au maire de chaque commune un rapport retraçant l'activité de l'établissement. Il précise que les membres du conseil prennent acte de la communication du rapport d'activité 2016.

2. STATUTS DE LA CCPC, **VOTEE A L'UNANIMITE**

M. Joël Louveau explique que la CCPC a modifié ses statuts le 6 décembre 2016 en vue de les mettre en conformité avec la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite « loi NOTRe ». Cette modification a été validée pendant l'été par M. le Préfet, mais la notification est accompagnée d'une recommandation à corriger une classification erronée concernant l'assainissement. Cette modification des statuts doit être soumise à l'approbation des communes.

3. INTERET COMMUNAUTAIRE, **VOTEE A L'UNANIMITE**

M. le Président explique aux membres du conseil communautaire que pour des raisons similaires, le conseil est invité à se prononcer sur la définition de son intérêt communautaire.

En outre, cet intérêt communautaire évolue en limitant celui relatif aux stades à ceux de Cruseilles et des Chardons à Copponex ; en conséquence, les stades d'Allonzier la Caille et de Villy le Pelloux redeviennent des compétences communales à compter du 1<sup>er</sup> octobre prochain.

M. Joël Louveau précise que l'intérêt communautaire n'est pas soumis à l'approbation des communes.

### **FINANCES**

4. GAL LEADER USSÉS & BORNES "ORGANISATION DE FORMATIONS- VALORISATION INNOVANTE DU PATRIMOINE" 2017-2018, **VOTEE A L'UNANIMITE - Départ de Xavier Brand**

M. Michel Vincent explique que le volet tourisme du programme Leader Ussets & Bornes vise l'émergence d'une offre touristique différenciante et complémentaire à celle des territoires proches. Il s'agit notamment de favoriser l'offre de découverte et de sensibilisation au patrimoine naturel et culturel.

Suite à l'expérience menée en 2016 sur le site des Ponts de la Caille, le territoire a décidé d'organiser des formations sur les outils participatifs, sensoriels et pédagogiques de valorisation du patrimoine.

Ces formations sont destinées aux acteurs publics (collectivités, OT...) et privés (prestataires) touristiques et culturels intervenant sur le territoire Ussets & Bornes.

Outre les 2 sessions de formations 2017 et 2018 animées par un expert européen reconnu, le projet comprend aussi la réalisation d'un vade-mecum de fiches pratiques sur les approches sensorielles et décalées du patrimoine. Il sera diffusé de manière ciblée afin d'accompagner les acteurs dans la mise en œuvre de nouvelles pratiques de découverte du patrimoine.

La présente délibération a pour objet de solliciter des financements à hauteur de 80% auprès de l'Europe (au titre du Leader) et du Département de Haute-Savoie.

### **RESSOURCES HUMAINES**

5. COMPENSATION DE SALAIRES DU BUDGET GENERAL VERS LE BUDGET EAU ET LE BUDGET ASSAINISSEMENT ET DU BUDGET ASSAINISSEMENT VERS LE BUDGET EAU **VOTEE A L'UNANIMITE**

M. le président précise que cette nouvelle répartition des charges aux coûts de service tient compte de la récente organisation des services techniques consécutive au départ à la retraite du responsable du service des déchets.

6. CREATION ET SUPPRESSION D'UN POSTE **VOTEE A L'UNANIMITE**

La modification du tableau des effectifs est consécutive au départ à la retraite d'un agent et à son remplacement numériquement. Une note sur la réorganisation des services sera adressée prochainement aux communes et aux partenaires de la CCPC.

## SCOLAIRE

### 7. CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DES ATSEM ET DES LOCAUX SCOLAIRES **VOTEE A L'UNANIMITE**, - *Départ de M. Frank GIBONI*

M. Bernard Saillant rappelle que suite au retour à la semaine de 4 jours, toutes les conventions de mise à disposition des ATSEM sur les TAP signées ces 3 dernières années ont été résiliées par un courrier en date du 26 juillet dernier.

Il souligne également que les locaux scolaires peuvent être mis à disposition annuellement pour des activités périscolaires et associatives.

Mme Brigitte Carlizoz l'interpelle sur l'étendue de l'activité extrascolaire ; les activités comprennent elles les mercredis ; M. Bernard Saillant prendra attache auprès de Mme Lydie Wamin afin de répondre à sa question.

### 8. TABLEAU DES EFFECTIFS DES ATSEM MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL POUR LA RENTREE 2017 - 2018 **VOTEE A L'UNANIMITE**

M. Bernard Saillant présente le tableau des effectifs ATSEM pour la rentrée scolaire 2017-2018 modifiant la délibération prise en juillet dernier.

## MARCHES

### 9. COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES CONTRAT D'ASSURANCE DES PRESTATIONS STATUTAIRES AVENANT N° 1, **VOTEE A L'UNANIMITE**

M. le président indique qu'en raison d'une sinistralité trop importante, le titulaire du contrat d'assurances a proposé à la CCPC de résilier le contrat ou d'augmenter le taux de cotisation pour 2018. Cette seconde solution a été choisie et le taux de 4.85 % a été retenu par avenant.

M. le Président que la CCPC se rapprochera du centre de gestion pour intégrer le groupement de commandes que cet organisme proposera en 2018.

### 10. COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES AVENANT N° 3 AU MARCHE RELATIF AU NETTOYAGE DES BATIMENTS COMMUNAUTAIRES, **VOTEE A L'UNANIMITE**

M. le Président rappelle qu'un marché public à bon de commandes relatif au nettoyage des bâtiments communautaires a été conclu avec la société STEAM MULTISERVICES et qu'il convient d'ajouter à celui-ci la réalisation d'une prestation supplémentaire pour la STEP d'Allonzier la Caille.

## TECHNIQUES

### 11. ENQUETE PARCELLAIRE POUR L'AMENAGEMENT ET LA REGULARISATION D'UNE PLATEFORME A ALLONZIER LA CAILLE LIEU DIT BUBLENS SUR UNE PARCELLE CADASTREE B 1075 DESTINEE AU TRI DES DECHETS MULTI MATERIAUX SEMI ENTERRES ET DEPOSE DES ORDURES MENAGERES ET A UN ARRET DE TRANSPORT SCOLAIRE AVEC CHALET ABRIS DE BUS ET UNE BOITE DE RELEVÉ POSTAL, **VOTEE A L'UNANIMITE**

M. le Président explique que la demande de déclaration d'utilité publique sur laquelle le conseil communautaire s'est prononcé courant 2016 doit être complétée par une enquête parcellaire.

12. EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI - ETUDE TERRITORIALE CONVENTION FIXANT LES MODALITES DE PARTICIPATION FINANCIERE A L'ETUDE DE PROGRAMMATION DE LA FONCTION TRI DES COLLECTES SELECTIVES DES MENAGES ET ASSIMILES, **VOTEE A L'UNANIMITE**

M. Christian Bunz précise que la loi de transition énergétique fixe des objectifs de réduction et de valorisation des déchets au niveau national et notamment en termes de recyclage (tous les plastiques devront être triés).

Savoie déchets a sollicité l'ensemble des collectivités de Haute-Savoie pour mener une étude territoriale afin de pouvoir bénéficier des soutiens de l'ADEME et d'éco-emballages ; le coût prévisionnel de l'étude s'élève à 60.000 €.

13. CONVENTION DE FOURNITURE EN EAU POTABLE ENTRE LA COMMUNE DE CHAVANNAZ ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES, **VOTEE A L'UNANIMITE**

M. le Président précise que la commune de Chavannaz a sollicité la CCPC pour la recherche d'une solution de sécurisation de son approvisionnement en eau potable.

### Questions diverses

M. Joël Louveau souligne qu'il s'agissait du premier conseil communautaire avec envoi dématérialisé des convocations et rapport. Il rappelle que ce mode de transmission nécessite l'accord des élus et demande à ceux qui y sont favorables et qui n'ont pas encore formalisé leur volonté d'aller signer la feuille d'accord.

Une question est posée concernant le loyer de l'appartement situé au-dessus de l'office de tourisme. Le loyer a été estimé à 900 euros mais il est nécessaire d'installer une cuisine au préalable.

M. Gérard Lacroix remercie les services techniques pour le travail accompli au sein de l'école d'Andilly.

Mme Catherine Beyhurst déplore le manque de signalisation aux abords du Bistrot des ponts, du manque d'entretien autour du site et du peu de communication entre les communes sur l'annonce des événements ; M. Jean-Marc Bouchet fait remarquer que les informations concernant l'intercommunalité sont pourtant diffusées dans l'écho de l'interco et qu'il avait déjà fait observer le manque de signalisation lors d'un comité d'Alteralpa tourisme.

M. André Vesin précise qu'il est en attente d'une décision des bâtiments de France concernant l'enseigne de l'Office du tourisme.

M. le Président précise les nouvelles dates de réunion :

- conseil communautaire : Le 17 octobre 2017 à 19 heures
- bureau : Le 24 octobre 2017 à 19 heures à Vovray en Bornes

Il précise également que le conseil communautaire du mois de novembre prévu le 21 novembre est avancé au 14 novembre en raison du congrès des maires.